

Comptes individuels 2021 de l'Etat de Genève

Exposé des motifs du Conseil d'Etat

Mesdames les députées et Messieurs les députés,

Les comptes 2021 de l'Etat de Genève renouent avec les chiffres noirs alors que selon la LGAF le retour à l'équilibre n'était prévu qu'en 2028. Ils bouclent sur un excédent de revenus de 49 millions, ce qui contraste avec le déficit de -847 millions prévu au budget 2021.

Cette situation est due, avant tout, à des revenus fiscaux extraordinaires en augmentation de près d'un milliard de francs (999 millions) par rapport au budget. Ils proviennent de l'impôt sur les personnes morales et des impôts liés à l'immobilier. La croissance sans précédent des secteurs phares de l'économie genevoise que sont le commerce international, la finance et l'horlogerie, ainsi qu'un nombre de transactions immobilières aux montants records expliquent ce résultat hors norme. Par ailleurs, dans la catégorie des autres revenus, la rétrocession de bénéfices supplémentaires de la Banque Nationale Suisse (BNS) (117 millions de plus que prévu au budget) a également contribué à cet excellent résultat.

Il s'agit donc d'un signal extrêmement positif et bienvenu pour les finances de notre canton, même s'il convient de souligner le caractère temporaire et exceptionnel de ces différentes recettes.

Les comptes 2021 attestent d'une bonne maîtrise et d'une stricte gestion des charges sous le contrôle du Conseil d'Etat. En effet, hors crise COVID, les dépenses de personnel, les charges de fonctionnement et les subventions sont toutes trois inférieures au budget.

S'agissant des effets de la crise sanitaire en 2021, ils s'élèvent à 793 millions, financés en partie par la Confédération à hauteur de 446 millions, soit une dépense nette de 346 millions pour notre canton.

Grâce à ces résultats, la dette financière de l'Etat est en baisse de 427 millions et s'établit à 12.4 milliards à la fin de l'année 2021. Ceci malgré un versement supplémentaire de 150 millions à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) pour rembourser plus rapidement le prêt lié à la recapitalisation. Le canton a pu continuer à bénéficier de financements à court terme à des taux négatifs et a su profiter du niveau des taux d'intérêts toujours historiquement bas.

Ce résultat positif permet aussi l'autofinancement des investissements nets de l'Etat qui se sont montés à 534 millions en 2021, en hausse par rapport à 2020.

Enfin, si ces revenus exceptionnels ne doivent pas faire oublier que certains secteurs d'activités et une partie importante de la population ont continué à subir la crise, ils ont permis d'absorber l'effet de l'ensemble des réformes votées en 2019 (RFFA, recapitalisation de la CPEG et contreprojet à l'IN 170), ainsi que les dépenses COVID dont la plupart n'était pas prévue au budget. En 2021, l'impôt des personnes morales a même dépassé le niveau de celui des comptes 2019, laissant augurer que la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) n'a pas affecté négativement les recettes fiscales.

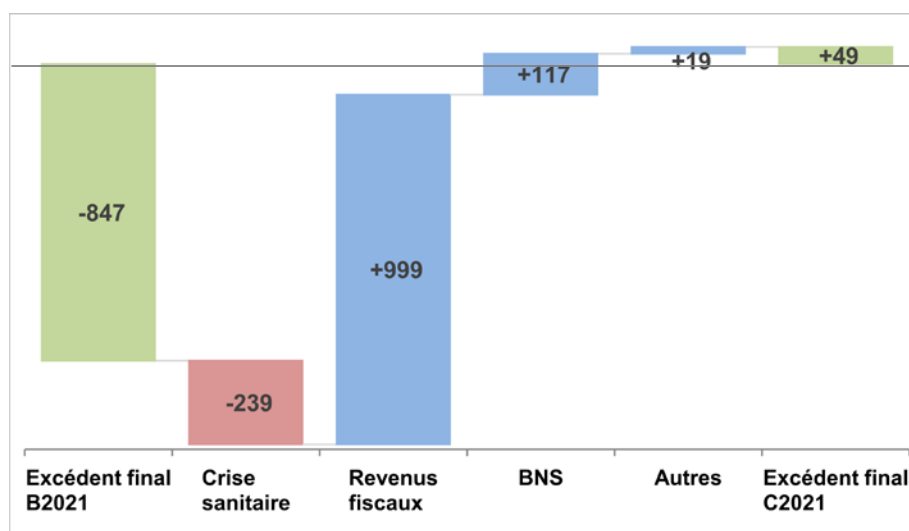
1. Vue d'ensemble

Les comptes 2021 affichent, par rapport au budget :

- **Des revenus supérieurs de 1'563 millions (+18.4%)**, liés à des rentrées fiscales supérieures aux estimations budgétaires (999 millions), à une participation exceptionnelle de la Confédération aux coûts de la pandémie (446 millions) et à une rétrocession de bénéfice supplémentaire de la BNS (117 millions).
- **Des charges supérieures de 667 millions (+7.1%)**, qui s'expliquent par des charges directement liées à la pandémie (693 millions). Hors crise sanitaire, les charges sous contrôle du Conseil d'Etat sont maîtrisées, les dépenses de fonctionnement sont globalement inférieures de 26 millions au budget (-0.3%).

<i>en millions de francs</i>	Compte C2021	Budget B2021	Compte C2020	Ecart C2021 / B2021		Evolution C2021 / C2020	
Revenus	10'080	8'516	8'990	1'563	18.4%	1'090	12.1%
Charges	-10'031	-9'363	-9'499	-667	7.1%	-531	5.6%
Excédent final	49	-847	-509	896	-105.8%	558	-109.6%

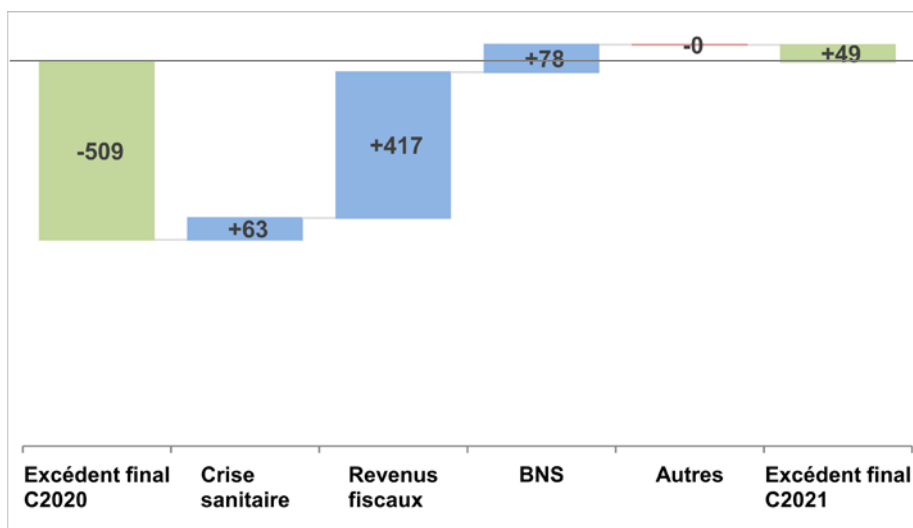
Passage de l'excédent final du budget 2021 aux comptes 2021



Alors que le budget 2021 prévoyait un déficit de 847 millions, les comptes 2021 se soldent sur un excédent de revenus de 49 millions. Ce retournement de situation est essentiellement lié aux excédents de revenus fiscaux de 999 millions et à une rétrocession de bénéfices de la BNS supplémentaire de 117 millions.

Les différents effets de la crise sanitaire sur les charges et les revenus ont continué de peser sur le résultat de l'Etat. Ces effets ont engendré une charge nette supplémentaire de 239 millions par rapport au budget. Alors que le budget prévoyait pour la crise sanitaire des charges et des revenus de respectivement 100 millions et 14 millions, les effets de la crise sanitaire se soldent dans les comptes avec 793 millions de charges et 468 millions de revenus. Ces écarts s'expliquent par le fait qu'il n'était pas possible, lors du vote du budget en décembre 2020, d'anticiper l'évolution de la pandémie pour l'année 2021. A noter que les 468 millions de revenus comprennent pour 23 millions d'aides qui avaient été prises en charge dans les comptes 2020 et qui n'ont finalement pas été dépensées en 2021.

Passage de l'excédent final des comptes 2020 aux comptes 2021



En 2021, la charge nette de la crise sanitaire pour l'Etat est en recul de 63 millions par rapport aux comptes 2020, dans la mesure où la Confédération a fortement participé au financement des aides à l'économie (446 millions attendus par l'Etat à fin 2021).

Les revenus fiscaux et la rétrocession de bénéfices de la BNS affichent également une croissance marquée par rapport aux comptes 2020, respectivement de 417 millions et 78 millions.

2. Effets de la crise sanitaire sur les finances de l'Etat

Les conséquences financières de la crise sanitaire sont difficiles à appréhender et nécessitent des estimations qui peuvent donner lieu à des correctifs l'année suivante.

La pandémie a généré dès 2020 de nouvelles dépenses et des pertes de revenus. La Confédération a participé au financement de ces nouvelles dépenses pour les aides à fonds perdus versées aux acteurs de la culture et de l'économie. En outre, certaines pertes de revenus constatées en 2020 ont perduré en 2021.

En prenant pour référence la situation pré COVID-19 qui prévalait en 2019, la crise sanitaire présente un coût net cumulé pour l'Etat sur 2020 et 2021 de l'ordre de 0.9 milliard. En outre, l'Etat a également octroyé des prêts à des entreprises pour un montant total de 34 millions. Ce montant n'est pas considéré comme un coût dans la mesure où les bénéficiaires de ces prêts sont censés rembourser l'Etat.

Coût net de la crise sanitaire

<i>en millions de francs</i>		K. Santé	L. Econo- mie et emploi	M. Mobilité	I. Impôts et finances	C. Cohésion sociale	D. Culture, sport et loisirs	Autres politiques publique
Aides à fonds perdus	-131		-75			-24	-28	-4
Subventions supplémentaires	-227	-183		-24		-18		-1
Charges diverses	-21	-11			-5			-5
Participation de la Confédération	13						12	1
Revenus divers	2						2	
Dépenses nettes *	-364	-195	-75	-24	-5	-42	-14	-9
Pertes de revenus	-109		-7	-52	-38			-12
Economies de charges	12		6					6
Coût net de la crise sanitaire 2020	-462	-195	-76	-77	-42	-42	-14	-16
Aides à fonds perdus	-590		-549			-1	-30	-10
Subventions supplémentaires	-156	-133		-23				
Charges diverses	-66	-35	-26					-6
Participation de la Confédération	465	7	446				9	3
Dépenses nettes *	-346	-160	-128	-23	-	-1	-21	-13
Pertes de revenus	-72		-3	-45	-19			-5
Economies de charges	3							3
Coût net de la crise sanitaire 2021	-415	-160	-132	-68	-19	-1	-21	-15
Cumul 2020-2021	-877							

* Inclut les dépenses financées intégralement par la Confédération et pour lesquels l'Etat joue un rôle d'organe de distribution pour le compte de la Confédération (19 millions en 2021 et 12 millions en 2020). Ces dépenses n'émergeant ni au budget, ni aux comptes de fonctionnement de l'Etat.

Les aides à fonds perdus regroupent des mesures de soutien à l'économie, à la population, à la culture ou encore à l'éducation. Les mesures de soutien à l'économie se sont fortement accrues en 2021 avec les aides à fonds perdus mises en place et financées en grande partie par la Confédération.

Les subventions supplémentaires ont été octroyées principalement aux établissements publics autonomes genevois durement touchés par la pandémie. Toutefois, l'Etat a dû verser en 2021 moins de subventions supplémentaires, notamment aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ou encore aux cliniques privées qui avaient perçu une aide en raison des pertes subies suite aux réquisitions opérées par l'Etat en 2020.

En 2021, les charges diverses comprennent principalement la constitution d'une provision relative au remboursement d'aides à fonds perdus (cas de rigueur) suite aux contrôles a posteriori des dossiers selon les principes prévus par la Confédération (23 millions), les dépenses de personnel liées au contact-tracing (15 millions), les coûts induits par les achats de matériel de protection (11 millions) et les frais de vaccinations et de tests financés intégralement par la Confédération (7 millions).

Les économies de charges concernent essentiellement des mesures en faveur du chômage qui n'ont pas pu être mises en œuvre en raison du semi-confinement au printemps 2020, les bénéficiaires ayant été placés en RHT, dont le financement est assuré par la Confédération à travers les caisses de chômage.

Les pertes de revenus font essentiellement référence aux rétrocessions de résultats que l'Aéroport international de Genève (AIG) versait à l'Etat avant 2020 (-43 millions par an). Ces pertes de revenus étaient plus élevées en 2020 en raison des mesures fiscales prises au tout début de la pandémie et aux effets du semi-confinement du printemps 2020 sur les amendes et les émoluments.

Prêts octroyés à des entreprises

<i>en millions de francs</i>	2020	2021	Cumul
Prêts octroyés aux entreprises	24	-	24
Prêt octroyé à Palexpo	-	10	10
Prêts octroyés par l'Etat	24	10	34

Au cours de l'année 2021, des prêts COVID-19 ont été octroyés aux entreprises par la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour un montant de 4.7 millions. En contrepartie, des remboursements de prêts COVID-19 octroyés en 2020 ont eu lieu à hauteur de 4.2 millions pour la FAE et de 0.3 million pour la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).

L'Etat a également accordé un prêt de 30 millions en faveur de Palexpo le 13 janvier 2021 et de 200 millions en faveur de l'AIG le 28 janvier 2022 afin de fournir les liquidités nécessaires au maintien et à la poursuite de leurs activités. A fin 2021, seul Palexpo a tiré un montant total de 10 millions sur les 30 millions octroyés.

3. Cadre économique

L'année 2021 est celle de la reprise économique, après le brusque recul enregistré en 2020 sous l'effet de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises pour endiguer sa propagation. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), émises en janvier 2022, la croissance de l'économie mondiale atteint 5.9% en 2021, en termes réels. En Suisse, le SECO estime la hausse du produit intérieur brut (PIB) à 3.3%.

A Genève, une progression de 4.0% est attendue, selon les prévisions du Groupe de perspectives économiques de janvier 2022. La croissance devrait ainsi être supérieure à celle observée en Suisse. La marche des affaires particulièrement favorable dans le commerce de matières premières, la finance ainsi que l'horlogerie tirent à la hausse le PIB genevois.

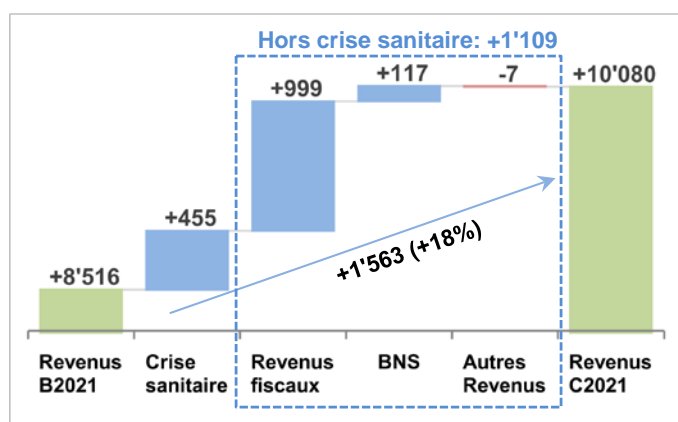
Les branches qui, depuis 2020, ont le plus pâti des mesures prises pour lutter contre la pandémie ont à nouveau été particulièrement touchées en fin d'année par la résurgence du virus : restauration, événementiel, transports et tourisme.

Signe de la bonne marche de l'économie genevoise dans son ensemble, le taux de chômage est orienté à la baisse depuis qu'il a atteint 5.7% à fin février 2021, son plus haut niveau depuis le début de la pandémie. A fin décembre, il se fixe à 4.4%. En parallèle, le recours aux préavis d'autorisation de réduction d'horaire de travail (RHT), plus communément appelés chômage partiel, continue également de se replier : les 13'800 travailleurs concernés en décembre représentent une baisse de trois quarts par rapport à février 2021. A la différence de nombre de pays, le niveau des prix n'a pas bondi en Suisse. En décembre, l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 1.2% par rapport à décembre 2020. En moyenne annuelle, le renchérissement s'établit à 0.3% en 2021.

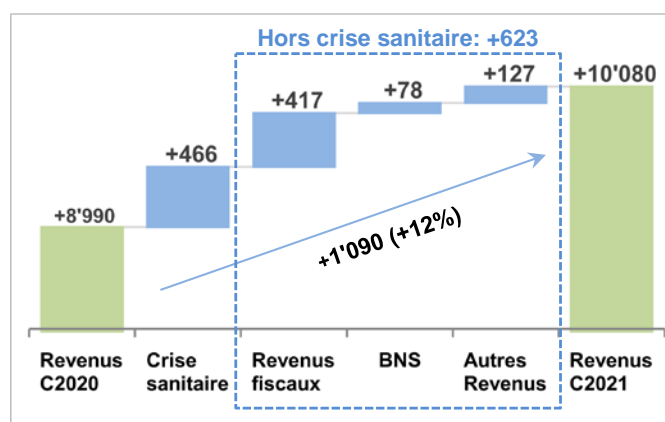
4. Evolution des revenus

4.1. Comparaisons

Du budget 2021 aux comptes 2021



Des comptes 2020 aux comptes 2021



Les comptes 2021 présentent des revenus totaux de 10 milliards, supérieurs de 1.5 milliard (+18%) au budget 2021 et en hausse de 1 milliard (+12%) par rapport aux comptes 2020. Cette situation résulte de trois catégories de revenus différentes. Premièrement, les revenus fiscaux battent des records en affichant un excédent de revenus de près d'un milliard par rapport au budget 2021 et une progression de l'ordre d'un demi-milliard comparé aux comptes 2020. Deuxièmement, l'Etat s'attend pour 2021 à ce que la Confédération participe pour 446 millions aux « cas de rigueur » mis en place dans le cadre de la crise sanitaire. Troisièmement, l'Etat perçoit à présent 234 millions de rétrocession de bénéfices de la BNS, ce qui crée un excédent de revenus de 117 millions par rapport au budget et une augmentation de 78 millions par rapport aux comptes 2021.

4.2. Revenus fiscaux

en millions de francs	Compte	Budget	Compte	Ecart		Evolution	
	C2021	B2021	C2020	C2021 / B2021	C2021 / C2020		
Personnes physiques	4'532	4'590	4'808	-58	-1.3%	-276	-5.7%
Personnes morales	1'684	1'147	1'350	538	46.9%	334	24.8%
Parts cantonales / impôts fédéraux	783	561	587	221	39.4%	196	33.4%
Impôts liés à l'immobilier	808	521	641	287	55.0%	167	26.1%
Autres impôts	312	288	315	23	8.1%	-3	-1.0%
Compensation / frontaliers	-247	-235	-246	-12	5.2%	-1	0.4%
Revenus fiscaux	7'871	6'873	7'454	999	14.5%	417	5.6%

Les revenus fiscaux atteignent 7.9 milliards et sont supérieurs au budget de près de 1 milliard (+12.7%). La croissance par rapport aux comptes 2020 s'élève à 417 millions (+5.6%). Ces évolutions ont un caractère exceptionnel et s'expliquent principalement par l'impôt sur les personnes morales, les parts cantonales à des impôts fédéraux, ainsi que les impôts liés à l'immobilier.

4.2.1. Impôts sur les personnes physiques

Une relative stabilité par rapport au budget

<i>en millions de francs</i>	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune	Autres	Total
Budget 2021	3'635	925	30	4'590
Impôt courant	-5	97	-	92
Correctifs et rectifications	-117	-42	-	-159
Autres	0	-	9	9
Compte 2021	3'513	980	39	4'532
Ecart	-122	55	9	-58

Les impôts sur les personnes physiques sont inférieurs de 58 millions (-1.3%) au budget. Pourtant, les impôts courants, dépassent les prévisions de 92 millions, en raison d'une croissance de l'impôt courant sur la fortune. Il s'avère que l'estimation de l'impôt sur la fortune est fortement influencée par les excellentes performances des marchés financiers en 2021. L'écart de -58 millions sur les revenus s'explique par des corrections concernant les années antérieures majoritairement négatives (-159 millions). Cela concerne notamment l'année fiscale 2020, pour laquelle, à l'inverse des personnes morales, les déclarations fiscales des personnes physiques présentent globalement une situation moins favorable que prévue.

A noter que l'estimation de l'impôt courant sur le revenu inclut les effets de la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Moins d'impôts pour les familles !) (12314), dont l'effet financier est évalué à -40 millions. Celle-ci prévoit un allègement fiscal pour les familles, avec un doublement de la déduction fiscale en cas d'activité lucrative des deux conjoints (1'000 francs au lieu de 500 francs), ainsi que l'augmentation de la déduction pour charge de famille dans le cas où aucune déduction pour frais de garde n'est déclarée (13'000 francs par charge au lieu de 10'000 francs).

Un recul marqué par rapport aux comptes 2020

<i>en millions de francs</i>	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune	Autres	Total
Compte 2020	3'801	953	54	4'808
Impôt courant	10	89	-	99
Correctifs et rectifications	-299	-62	-	-361
Autres	-	-	-15	-15
Compte 2021	3'513	980	39	4'532
Evolution	-288	27	-15	-276

Les impôts sur les personnes physiques reculent de 276 millions (-5.7%) par rapport à 2020, essentiellement en raison des corrections négatives (-361 millions) concernant les années antérieures, tant pour l'impôt sur le revenu que pour l'impôt sur la fortune. La croissance de l'impôt courant sur la fortune (+89 millions) provenant des excellentes performances des marchés financiers en 2021 permet de compenser une partie des correctifs négatifs relatifs aux années antérieures (-62 millions).

4.2.2. Impôts sur les personnes morales

Un demi-milliard de revenus supplémentaire par rapport au budget

<i>en millions de francs</i>	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital	Autres	Total
Budget 2021	923	218	5	1'147
Impôt courant	320	27	-	347
Correctifs et rectifications	173	18	-	190
Autres	0	-	0	0
Compte 2021	1'416	263	5	1'684
Ecart	493	45	0	538

Les impôts sur les personnes morales présentent un excédent de revenus record de 538 millions (+46.9%) par rapport au budget, sous l'effet de l'impôt sur les bénéfices qui présente un excédent de revenus de 493 millions.

L'estimation de l'impôt sur les bénéfices concernant l'année fiscale 2021 dépasse le budget de manière très importante (+320 millions). Elle a été déterminée sur la base d'une enquête, réalisée en janvier 2022, auprès de plus de 100 entreprises parmi les plus importantes du canton. Les appréciations émises par les entreprises sur leur situation sont nettement meilleures que celles recueillies lors de l'élaboration du budget en octobre 2020, et ce particulièrement pour les branches du commerce international et de l'horlogerie. Les informations collectées alors, en pleine crise sanitaire et dans un environnement conjoncturel instable, étaient selon toute vraisemblance entachées d'un excès de pessimisme.

De plus, l'essentiel des déclarations fiscales concernant l'année 2020 est désormais parvenu à l'administration et sert de point de départ pour l'estimation de l'impôt 2021. Les bénéfices qui en ressortent sont plus élevés que ce qui avait été prévu auparavant, ce qui génère un effet de base positif sur l'estimation, ainsi qu'un correctif d'estimation important pour l'année 2020.

Les écarts auraient pu être encore plus importants. En effet, à compter de la période fiscale 2020, avec la fin des statuts fiscaux, les entreprises dont les privilèges ont été abolis ont la possibilité, pendant une période maximale de 5 ans, de bénéficier d'un taux d'imposition réduit sur une partie de leur bénéfice, selon l'art. 45B de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM). L'effet de ce dispositif sur l'estimation 2021 et sur le correctif 2020 est évalué globalement à -112 millions.

Une croissance soutenue par rapport aux comptes 2020

<i>en millions de francs</i>	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital	Autres	Total
Compte 2020	1'019	311	19	1'350
Impôt courant	311	-67	-	244
Correctifs et rectifications	86	19	-	104
Autres	-	-	-14	-14
Compte 2021	1'416	263	5	1'684
Evolution	396	-48	-14	334

Si l'estimation de l'impôt sur le bénéfice concernant l'année fiscale 2021 dépasse le budget de 320 millions, elle s'inscrit également en forte croissance par rapport aux comptes 2020 (+311 millions).

L'impôt sur le capital recule toutefois de 48 millions par rapport aux comptes 2020. Cette baisse est directement liée au déploiement progressif de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital prévu par la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA). L'imputation s'établit à 25% en 2021 et progressera annuellement à 50%, 75%, avant de devenir totale en 2024.

4.2.3. Parts cantonales à des impôts fédéraux

<i>en millions de francs</i>	Compte C2021	Budget B2021	Compte C2020	Ecart C2021 / B2021		Evolution C2021 / C2020	
IFD des personnes physiques	251	260	270	-9	-3.4%	-19	-7.1%
IFD des personnes morales	472	254	296	218	85.7%	176	59.6%
Part à l'impôt anticipé	58	45	19	12	27.1%	39	207.1%
Autres parts d'impôts fédéraux	2	2	2	-0	-2.9%	-0	-6.3%
Parts cantonales à des impôts fédéraux	783	561	587	221	39.4%	196	33.4%

Au même titre que l'impôt sur le bénéfice, la part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD) des personnes morales connaît une progression spectaculaire. Elle affiche un excédent de revenus de 218 millions (+85.7%) par rapport au budget et une croissance de 176 millions (+59.6%) comparée aux comptes 2020. Cette évolution favorable provient essentiellement de l'amélioration des perspectives émises par les entreprises sur l'évolution de leur bénéfice, ainsi que de la prise en compte des déclarations fiscales 2020, dont les résultats sont supérieurs aux attentes.

La part à l'impôt anticipé s'élève à 58 millions et participe également à la croissance globale des impôts, mais dans une moindre mesure.

4.2.4. Impôts liés à l'immobilier

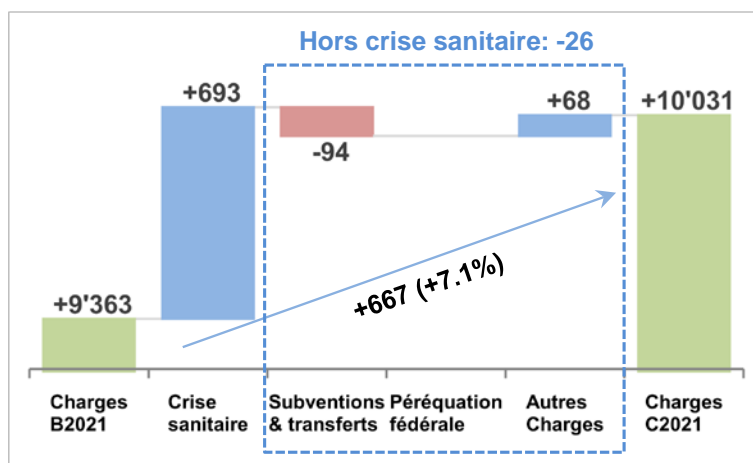
<i>en millions de francs</i>	Compte C2021	Budget B2021	Compte C2020	Ecart C2021 / B2021		Evolution C2021 / C2020	
Impôts immobiliers complémentaires	286	258	253	27	10.6%	33	13.0%
Impôts sur les gains en capital	195	71	62	124	174.1%	133	215.8%
Produits de l'enregistrement et timbre	328	192	326	136	70.7%	1	0.5%
Impôts liés à l'immobilier	808	521	641	287	55.0%	167	26.1%

Les impôts liés à l'immobilier présentent également d'importants excédents de revenus de 287 millions (+55%) par rapport budget, essentiellement pour les impôts sur les gains en capital (+124 millions, +174.1%) et les produits de l'enregistrement et timbre (+136 millions, +70.7%). Ces deux impôts non périodiques dépendent des transactions immobilières, qui ont atteint un nombre sans précédent en 2021 dans le canton de Genève.

Avec une croissance de 167 millions (+26.1%) par rapport aux comptes 2020, les impôts liés à l'immobilier atteignent un nouveau record. Cette croissance est essentiellement portée par les impôts sur les gains en capital (+133 millions, +215,8%) qui a pu tirer profit de quelques plus-values particulièrement importantes.

5. Evolution des charges

5.1. Comparaison entre les comptes 2021 et le budget 2021



Les charges atteignent 10 milliards en 2021, sachant que les subventions et les charges de personnel représentent environ 80% des charges totales. Les charges 2021 dépassent le budget de 667 millions (+7.1%). Ce dépassement s'explique par les dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire (693 millions). Hors crise sanitaire, les comptes présentent des charges inférieures de 26 millions au budget.

<i>en millions de francs</i>	Compte C2021	Budget B2021	Ecart C/B 2021	Ecart crise santaire	Hors crise santaire
Charges de personnel	2'644	2'651	-7	3	-10
Charges de fonctionnement	444	444	0	9	-9
Subventions et charges de transfert	5'415	4'856	559	653	-94
Péréquation et parts de revenus	341	342	-1		-1
Dédommagements	100	95	6		6
Dotations aux amortissements	496	498	-2		-2
Autres charges d'exploitation	179	139	40	28	12
Charges financières	207	218	-11		-11
Amortissement de la réserve budgétaire	205	120	85		85
Total des charges	10'031	9'363	667	693	-26

5.1.1. Hors crise sanitaire : des charges maîtrisées

Hors crise sanitaire, les charges sous contrôle du Conseil d'Etat sont maîtrisées. Les dépenses de personnel sont inférieures de 10 millions au budget (-0.4%). Les charges de fonctionnement sont aussi inférieures de 9 millions au budget (-2%).

Les subventions hors COVID-19 sont inférieures de 94 millions au budget (-1.9%). Ce résultat concerne en premier lieu les subventions aux ménages privés pour 67 millions, car les effets de la crise sanitaire et l'entrée en vigueur de nouvelles lois ont donné lieu à des dépenses inférieures au budget. Les subventions aux entités sont également inférieures de 29 millions au budget, en raison du report en 2022 de l'ouverture de nouvelles places en EPH (-6 millions) et d'écarts sur diverses autres subventions.

Les autres charges d'exploitation hors crise sanitaire affichent un excédent de 12 millions par rapport au budget qui est lié notamment à des dépréciations de créances fiscales.

Les charges financières, et plus particulièrement des intérêts sur emprunts, sont inférieures de 11 millions au budget, car l'Etat s'est moins endetté que prévu et a davantage bénéficié des taux d'intérêts négatifs.

L'amortissement de la réserve budgétaire est supérieur de 85 millions au budget. D'une part, un amortissement de 35 millions a dû être comptabilisé en raison de la participation versée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour la part de recapitalisation de la CPEG relative au personnel de l'office cantonal de l'emploi (OCE). D'autre part, un amortissement supplémentaire de 49 millions a été comptabilisé dans le cadre du bouclage des comptes.

In fine, l'Etat aura dépensé 26 millions de moins que ce qui était prévu au budget, hors crise sanitaire.

5.1.2. Crise sanitaire

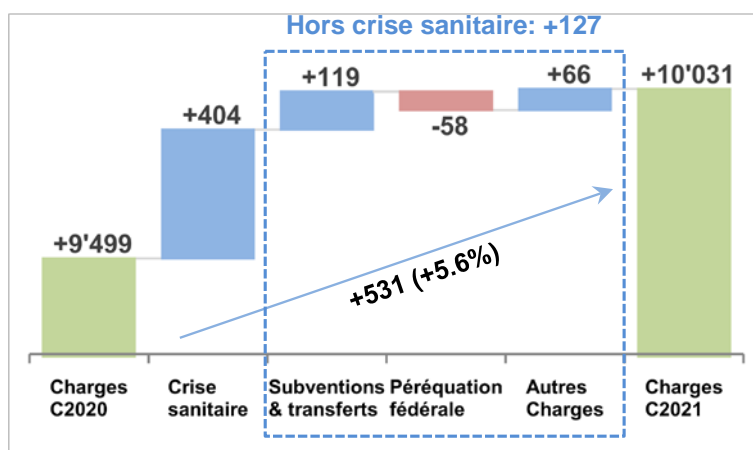
Selon le suivi réalisé par les différents services de l'administration, la crise sanitaire aura pesé près de 793 millions dans les comptes 2021 de l'Etat. Vu que le budget 2021 comprenait déjà 100 millions de charges pour faire face à la crise sanitaire, l'excédent de charge propre à cette crise est de 693 millions par rapport au budget.

Des aides à fonds perdus ont été octroyées pour 578 millions alors qu'elles avaient été budgétées à concurrence de 39 millions : 549 millions de mesures de soutien à l'économie, dont 543 millions pour les cas de rigueur (l'Etat s'attend à recevoir un financement de 446 millions de la part de la Confédération), 21 millions de soutien à la culture, 2 millions pour l'éducation et 2 millions pour la population.

Des subventions supplémentaires ont été versées pour 156 millions alors qu'elles avaient été budgétées à hauteur de 42 millions. Ce dépassement provient essentiellement des deux crédits supplémentaires octroyés par la Commission des finances aux HUG. Les HUG ont consommé 110 millions sur les 145 millions accordés, afin de couvrir les pertes d'activités induites par une baisse de la demande (87 millions compensés par 27 millions de revenus générés par l'activité COVID), ainsi que divers surcoûts liés à la pandémie (dispositif COVID, matériel, absentéisme du personnel). Une subvention supplémentaire de 6 millions a également été octroyée à l'Imad.

En outre, l'Etat a dû supporter des charges de fonctionnement supplémentaires pour 9 millions (matériel de protection, contact-tracing). En 2021, les charges diverses comprennent principalement la constitution d'une provision relative au remboursement d'aides à fonds perdus (cas de rigueur) suite aux contrôles a posteriori des dossiers, selon les principes prévus par la Confédération (23 millions).

5.2. Evolution des comptes 2020 aux comptes 2021



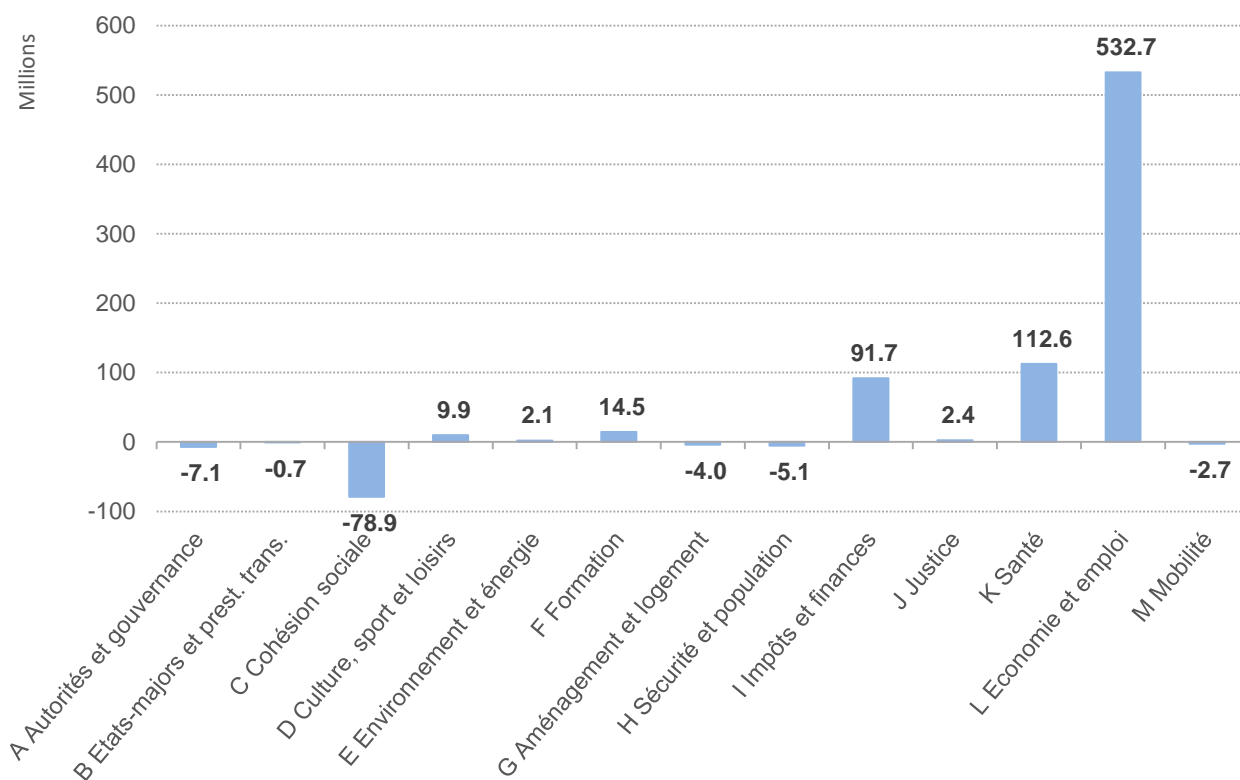
L'augmentation de 531 millions (+5.6%) des charges de l'Etat entre les comptes 2020 et 2021 est liée à la croissance de 404 millions des dépenses induites par la crise sanitaire. Ces dépenses supplémentaires concernent essentiellement les aides à fonds perdus aux entreprises qui sont financées en grande partie par la Confédération (446 millions ont été inscrits en revenus). Hors crise sanitaire, la croissance des charges est limitée à 127 millions.

La hausse de 119 millions des subventions concerne les subventions aux entités pour 52 millions (essentiellement liées au financement de soins et au plan d'action des transports collectifs pour les TPG), ainsi que les subventions aux ménages privés pour 65 millions (aide sociale versée par l'Hospice général, subsides d'assurance maladie aux assurés à ressources modestes, etc.).

Par ailleurs, la réforme de la péréquation fédérale de 2019 améliore pour la 2^{ème} année consécutive la situation pour l'Etat avec moins de charges (58 millions) et plus de revenus (27 millions), soit une diminution de 85 millions de la facture nette pour l'Etat comparé à 2020.

6. Charges par politiques publique

Ecarts entre les comptes 2021 et le budget 2021



6.1. Excédents de charges par rapport au budget

L Economie et emploi : +532.7 millions, +323.7%

Cet écart s'explique par le programme d'aides financières extraordinaires destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus. En contrepartie, une participation supplémentaire de 410 millions par rapport au budget 2021 est attendue de la part de la Confédération.

K Santé : +112.6 millions, +7.4%

Cet écart s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire. Ainsi, les dépenses supplémentaires constatées pour les charges de personnel (+6 millions) sont à mettre en relation avec les effectifs supplémentaires obtenus pour la cellule de traçage et l'organisation de la vaccination. Les charges de biens et services supplémentaires (+6.4 millions) se rapportent, d'une part, aux mandats mis en œuvre par la direction générale de la santé dans le cadre de la pandémie et, d'autre part, à la nécessité de constituer une provision pour dépréciation du stock de masques, en raison de l'évolution du prix de ces biens depuis leurs achats.

En ce qui concerne les charges de transfert, l'excédent de 100.2 millions s'explique principalement par les montants supplémentaires octroyés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 (+112.5 millions), par des dépenses supplémentaires (+5.9 millions) et des non dépensés (-18.2 millions) sur d'autres lignes budgétaires. Les principaux montants supplémentaires octroyés dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire ont servi : aux HUG (+109.7 millions) pour compenser leurs pertes d'activités et financer l'annualisation et l'adaptation du dispositif spécifique mis en œuvre, à l'Imad (+2.6 millions) pour financer l'annualisation et l'adaptation de son dispositif spécifique, aux foyers de jour (+0.2 million) pour couvrir les pertes liées à la limitation de leurs capacités d'accueil, à la constitution d'une provision pour couvrir le risque financier afférent aux dossiers des personnes demeurant aux HUG sans indication médicale, afin de faciliter leur transfert dans les EMS et ainsi libérer des lits (+0.4 million).

Il convient également de relever l'existence d'une non-dépense d'un montant de -0.4 million pour la prise en charge des SDF dans un dispositif spécifique.

Par ailleurs, un dépassement de +3.7 millions est constaté en matière de contribution cantonale pour les prestations hospitalières stationnaires sans qu'un lien avec la crise sanitaire puisse être arrêté.

Enfin, un dépassement de +2.2 millions a été constaté suite au report, au 30 septembre 2022, de la mise à charge sur l'assurance maladie obligatoire des moyens et appareils figurant sur la liste LIMA mis en œuvre par des professionnels de la santé.

Les non dépensés concernent pour leur part les éléments principaux suivants : les dotations aux provisions LIMA (-6.4 millions) ; les retards de planification liés à l'ouverture de lits de long séjour en EMS (-1.4 million), de lits en unités d'accueil temporaire et de répit (UATR) (-0.5 million), de places en foyers de jour (-0.8 million), d'ouverture d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) (-1.5 million) ; les prestations de soins à domicile (-2 millions) ; les hospitalisations en secteur privé (-1.7 million) ; les amortissements de subventions d'investissement (-2 millions) ; les subventions ponctuelles prévues dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention (-1.1 million) ; le financement résiduel pour des résidents genevois accueillis dans des EMS hors canton (-0.3 million).

I Impôts et finances : +91.7 millions, +10.8%

Cet excédent est essentiellement lié à des charges non monétaires, couvertes en grande partie par des montants en revenus : la dotation à la provision pour dépréciation des créances fiscales (+19.8 millions) est partiellement couverte par une reprise de cette même provision en revenus (+16.5 millions) ; un amortissement de la réserve budgétaire de la CPEG a dû être comptabilisé en charge (+35.2 millions) en raison de la participation du SECO à la recapitalisation de la CPEG pour le personnel de l'OCE, qui est par ailleurs comptabilisée en revenus (+35.2 millions). En outre, un amortissement supplémentaire de 49 millions a été également comptabilisé en charge dans le cadre du bouclage des comptes. Enfin, la diminution des intérêts de la dette (-10.1 millions), en raison de l'évolution des taux d'intérêt et d'encaissements plus favorables que prévu, a contribué à limiter l'excédent de charge global à 91.7 millions.

F Formation : +14.5 millions, +0.7%

Cet écart s'explique principalement par un dépassement de +8.8 millions sur les charges de personnel, de +7.6 millions sur les charges de transfert et par un non dépensé de -2.8 millions sur les charges de biens et services liées à la crise sanitaire (annulation des camps, voyages d'études et de certaines manifestations et sorties scolaires). Pour les charges de personnel, le dépassement est dû en particulier aux éléments suivants : +3.9 millions pour l'augmentation de la provision concernant les maîtresses et maîtres d'éducation physique de l'enseignement secondaire I et II (nouveau recours pour obtenir une classe supplémentaire), +1.9 million pour les frais de remplacement du personnel enseignant afin de faire face à l'importante augmentation des absences liées à la crise sanitaire, +1.8 million pour augmenter la capacité d'accueil des structures de l'enseignement spécialisé (nombre d'élèves plus important que prévu à la rentrée 2021) et pour réintégrer la part de la masse salariale des collaborateurs du foyer de Mancy, d'août à décembre. Pour les charges de transfert : +6 millions pour les frais de placements éducatifs dont la majeure partie concerne la prise en charge de migrants mineurs non accompagnés, +3.3 millions pour des mesures de soutien en lien avec la crise sanitaire (apprentissage et entreprises formatrices et aide destinée à permettre aux étudiants des hautes écoles d'accéder à des repas au tarif réduit de 5 francs), +1.1 million pour les écolages hors canton, notamment pour les contributions genevoises aux accords intercantonaux universitaires et sur les hautes écoles spécialisées (HES). A l'inverse, un non dépensé de 3.2 millions résulte de la non réalisation d'un foyer d'hébergement de 20 places prévu au budget.

D Culture, sport et loisirs : +9.9 millions, +18.6%

Ce dépassement est principalement dû à la poursuite de la mise en œuvre de l'ordonnance sur l'indemnisation des pertes financières des entreprises culturelles et des acteurs culturels liées à la pandémie (+10.0 millions).

J Justice : +2.4 millions, +1.2%

Cet écart s'explique principalement par des charges de personnel pour +0.3 million, ainsi que par des dépenses liées à l'instruction des procédures judiciaires et des frais d'assistance judiciaire pour +4.8 millions. Ces dépassements sont couverts par un crédit supplémentaire de 5.3 millions accordés par la Commission des finances. Cet excédent de dépenses est en partie compensé par un non dépensé sur les provisions pour débiteurs douteux pour -2.5 millions.

E Environnement et énergie : +2.1 millions, +2.3%

Cet excédent provient principalement des aides COVID-19 versées aux producteurs locaux (L 12937) non prévues au budget (+2.9 millions).

6.2. Charges non dépensées par rapport au budget

C Cohésion sociale : -78.9 millions, -3.6%

Cet écart s'explique principalement par des dépenses inférieures au budget liées aux prestations en matière d'action sociale (-10.2 millions), aux dépréciations nettes de créances des prestations complémentaires AVS/AI/FAM indûment versées (-4.1 millions), aux dépréciations nettes de créances liées à des pensions alimentaires non recouvrées par le SCARPA (-1.2 million), aux dépréciations nettes de créances des prestations du SAM indûment versées (-3.7 millions), à la couverture des créances des assureurs pour les primes impayées selon l'article 64a LAMal (-5.9 millions), aux prestations en matière de bourses et prêts d'études (-14.4 millions), aux prestations complémentaires AVS (-9.5 millions), aux prestations complémentaires AI (-8.0 millions), aux prestations complémentaires familiales (-7.5 millions), aux allocations familiales pour personnes non actives (-6.0 millions), aux ouvertures de nouvelles places en EPH (-6.9 millions) et aux charges de personnel (-2.2 millions).

A Autorités et gouvernance : -7.1 millions, -8.3%

Cet écart s'explique principalement par la provision pour la caisse de pension des magistrats moins élevée que prévue (-1,6 million), par des frais protocolaires fortement réduits en raison de la pandémie (-1 million) et par des coûts sensiblement plus faibles pour l'organisation des différentes opérations électorales (-1,4 million). Le reste de l'écart provient des programmes A01 Grand Conseil (-1 million), du programme A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale (-0.8 million) ainsi que du programme A06 Cour des comptes (-1 million).

H Sécurité et population : -5.1 millions, -0.9%

Cet écart découle notamment des charges de personnel (-3.8 millions), qui résulte principalement de la vacance des postes. Les charges de biens et services présentent également un non dépensé de -0.6 million qui trouve son origine dans des économies observées principalement sur les charges de matières et marchandises, les immobilisations non activables et les prestations de tiers et honoraires, alors que les frais de location, les dédommagements et réévaluations sur créances présentent des excédents. Enfin, un non dépensé de -0.6 million est constaté au niveau des charges de transfert. Cet écart se décompose à hauteur de +2.7 millions des renforts de policiers extra-cantonaux reçus lors des événements internationaux (Sommet Biden - Poutine et conférence ministérielle de l'OMC), de -2.2 millions en lien avec les placements de détenus en dehors du canton, de -1.1 million lié principalement à la part de revenus reversés à la Confédération pour les documents d'identités émis.

G Aménagement et logement : -4.0 millions, -3.0%

Cet écart provient principalement des subventions au logement (-3.5 millions) avec vraisemblablement un effet lié à la pandémie, inférieures à ce qui était escompté ainsi qu'à des allocations et des subventions HM inférieures aux prévisions.

M Mobilité : -2.7 millions, -0.5%

Les subventions complémentaires versées aux opérateurs de transports publics pour compenser la perte de recettes commerciales en raison de la COVID-19 (+3 millions) ont été compensées par d'autres subventions (CFF, GLCT, FAIF: -1.9 million), par le coût de la recapitalisation de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois (FPTPG) (-1.7 million) et par des amortissements moindres (-1.3 million), ces derniers dépendant des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs. Pour le solde, il s'agit de charges de personnel inférieures, en raison de la vacance de postes et de la variation du solde de jours de congé non pris (-0.9 million).

B Etats-majors et prestations transversales : -0.7 million, -0.1%

Le crédit supplémentaire accordé par la Commission des finances (+4.4 millions), afin de permettre à l'office cantonal des bâtiments (OCBA) d'assumer les charges liées à la COVID-19 (prestations de nettoyage spécifique dans les bâtiments et cellule COVID pour la direction générale de la santé) a été entièrement compensé. En effet, les amortissements, lesquels dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service d'actifs ont été moindres (-1.6 million). En outre, les charges de personnel ont été inférieures en raison de la vacance de postes et de la variation du solde de jours de congé non pris (-3 millions).

7. Investissements

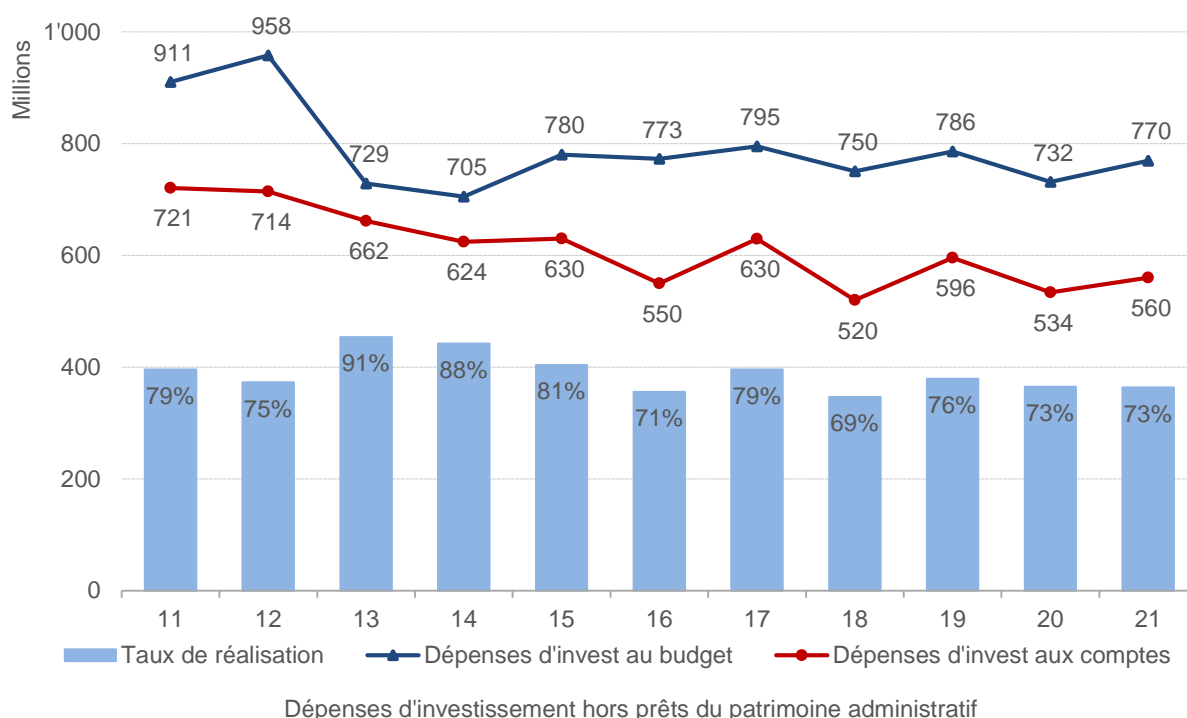
7.1. Investissements nets

<i>en millions de francs</i>	Compte C2021	Budget B2021	Compte C2020	Ecart C2021 / B2021		Evolution C2021 / C2020	
Dépenses d'investissement	560	770	534	-210	-27%	26	5%
Recettes d'investissement	26	55	42	-29	-53%	-16	-39%
Investissements nets	534	715	492	-180	-25%	42	9%

Dépenses et recettes d'investissement hors prêts du patrimoine administratif, transferts et cessions d'actifs

En 2021, les investissements nets (hors prêts du patrimoine administratif, transferts et cessions d'actifs) se sont élevés à 534 millions. Ils se composent de 560 millions de dépenses et de 26 millions de recettes.

7.2. Dépenses d'investissement



Bien que toujours marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 atteste d'un retour vers la normalité dans le domaine des investissements. Le montant des dépenses correspondantes a augmenté de 26 millions par rapport à l'exercice 2020 (+5%) et retrouve ainsi une croissance après la baisse observée en 2020. Toutefois, les enjeux liés aux nouvelles règles sanitaires et aux effets de la pandémie sur les différentes organisations étatiques et tierces, ainsi que le report du démarrage de certains travaux d'envergure en raison de recours, n'ont pas permis de rattraper entièrement les retards du précédent exercice.

En 2021, les chantiers d'envergure ont continué à progresser. Les principaux projets demeurent la route des Nations et le prolongement de la ligne de tramway à Bernex (avec une mise en service en juillet 2021) auxquels s'ajoutent les travaux pour le prolongement de la ligne de tramway 15 jusqu'à Saint-Julien-en-Genève, dont le chantier du premier tronçon Palettes-ZIPL0 a démarré en mars 2021. Par ailleurs, les investissements en vue de financer la construction de logements d'utilité publique (LUP) a continué.

Outre la mise en service de l'extension du prolongement de la ligne de tramway à Bernex, l'année 2021 a également été marquée par la livraison du bâtiment de l'Hôtel de Ville, suite aux travaux de transformation et modernisation, ainsi que par les ouvertures de la Nouvelle Comédie et du nouveau théâtre de Carouge.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissements (rapport entre le budget et les comptes) est de 73% pour 2021, soit un taux identique à celui de 2020 et proche de la moyenne de ces dernières années (74%).

Les crédits de renouvellement sont globalement conformes au budget avec un taux de réalisation de 95% (97% en 2020), alors que les crédits portant sur le financement de nouveaux actifs n'ont été réalisés qu'à hauteur de 60% (identique à 2020). Le taux de réalisation plus faible des nouveaux actifs s'explique principalement par le retard ou le report de certains projets, par exemple, la finalisation des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du centre médical universitaire ou les travaux de la route des Nations. Les différents recours sur la construction de tramway de Saint-Julien-en-Genevois ont entraîné un démarrage tardif du chantier. Par ailleurs, des opportunités ne se sont pas concrétisées dans le domaine de la construction de logements d'utilité publique. Enfin, d'autres objets prévus au budget n'ont pu être réalisés car les bases légales permettant leur mise en œuvre n'ont pas été adoptées.

Répartition des dépenses d'investissement par politique publique

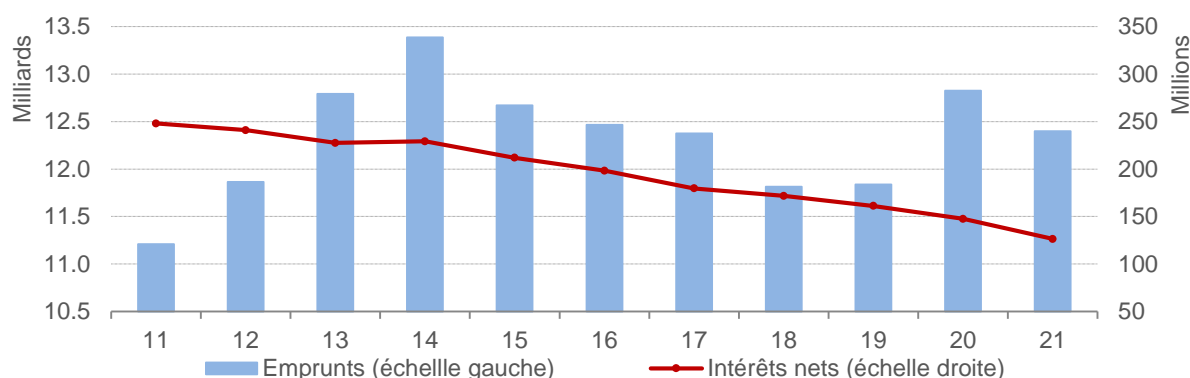
<i>en millions de francs</i>	Compte C2021	Budget B2021	Compte C2020	Ecart C2021 / B2021		Evolution C2021 / C2020	
M - Mobilité	202	270	192	-68	-25%	10	5%
F - Formation	115	162	126	-47	-29%	-11	-9%
B - Etats-majors et prest. trans.**	56	70	51	-14	-20%	5	11%
K - Santé	47	73	30	-26	-35%	17	59%
G - Aménagement et logement	31	47	27	-16	-34%	4	14%
H - Sécurité et population	29	41	38	-12	-30%	-9	-25%
D - Culture, sport et loisirs	26	17	28	9	55%	-2	-8%
Autres	54	90	42	-36	-40%	12	30%
Dépenses d'investissement *	560	770	534	-210	-27%	26	5%

* Hors prêts du patrimoine administratif, transferts et cessions d'actifs

** Dont crédit de renouvellement OCSIN (33 millions) et OCBA (13 millions)

8. Dette

8.1. Evolution des emprunts en fin d'année et des intérêts



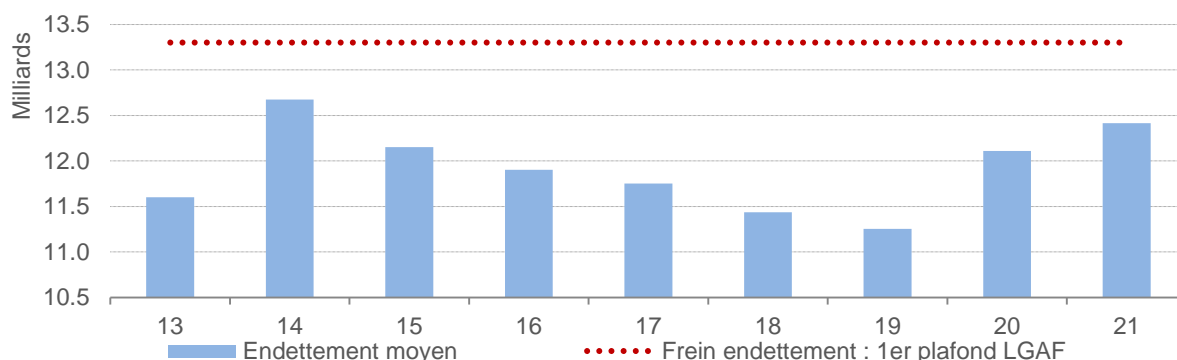
Au 31 décembre 2021, la dette financière (somme des emprunts hors prêt CPEG) s'élève à 12.4 milliards et affiche un recul de 427 millions depuis fin 2020.

Les acomptes d'impôts versés par les contribuables ont fortement augmenté en 2021, en particulier avec un niveau d'encaissements soutenu en fin d'année. Ces encaissements d'impôts ont permis d'assurer l'autofinancement des investissements et de compenser le fait que l'Etat n'ait pas encore encaissé à fin 2021 la participation attendue (446 millions) de la Confédération au financement des aides à fonds perdus aux entreprises, alors que l'Etat a déjà versé les aides aux ayant droits. Les encaissements d'impôts ont également permis d'apporter le financement nécessaire au remboursement de la dette de recapitalisation de l'Etat envers les caisses de prévoyance (255 millions, dont 253 millions à la CPEG et 2 millions à la FPTPG).

Au-delà des effets financiers induits par les encaissements d'impôts, les emprunts de l'Etat reculent de 427 millions également en raison, d'une part, d'une optimisation des liquidités disponibles sur les comptes en banque de l'Etat (-200 millions entre fin 2020 et fin 2021) et, d'autre part, des surplus de liquidités déposés auprès de l'Etat, par les caisses de prévoyance (en hausse de 69 millions comparé à fin 2020) et par les entités faisant partie de la caisse centralisée de l'Etat (en hausse de 44 millions comparé à fin 2020).

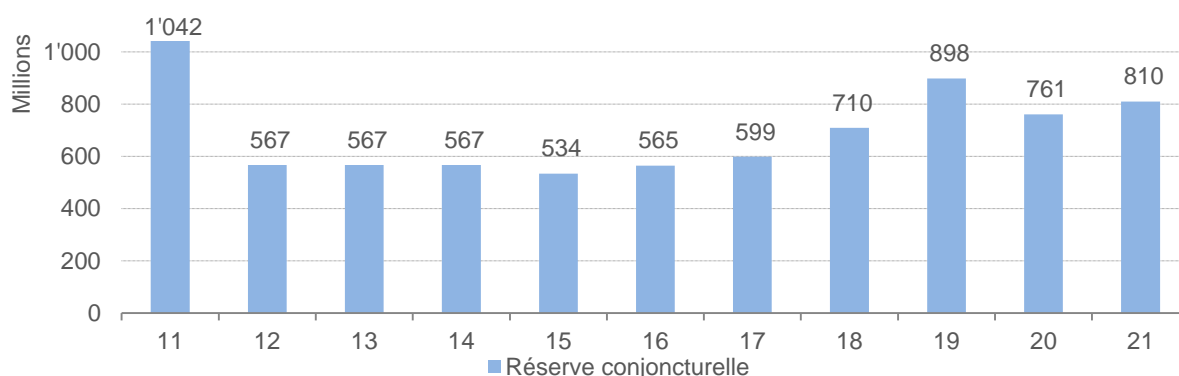
Les charges d'intérêts sur emprunts ont continué de diminuer compte tenu des taux d'intérêts bas, voire négatifs, constatés en 2021. Les charges d'intérêts sur emprunts sont ainsi passées de 148 millions en 2020 à 126 millions en 2021. Elles comprennent des intérêts négatifs pour 5 millions en 2021 contre 2 millions en 2020. Ces charges sont ainsi inférieures de 11 millions au budget et en diminution de 22 millions par rapport aux comptes 2020.

8.2. Frein à l'endettement



En 2021, l'endettement moyen (moyenne de la somme des emprunts en fin de mois) progresse pour s'établir à 12.4 milliards en 2021 contre 12.1 milliards en 2020. Bien que l'endettement moyen se rapproche du premier seuil du frein à l'endettement (13.3 milliards) prévu par la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), il convient de nuancer cet effet par la baisse des emprunts constatée en fin d'année sous l'effet du niveau élevé des entrées de trésorerie, notamment fiscales, et par le fait que l'Etat ait préfinancé toutes les dépenses d'aides aux entreprises.

9. Réserve conjoncturelle



Au 31 décembre 2021, la réserve conjoncturelle s'élève à 810 millions et affiche une hausse de 49 millions.

Vu que les comptes 2021 présentent un excédent de revenus de 49 millions et que les investissements sont intégralement autofinancés, le Conseil d'Etat propose d'affecter l'entier de cet excédent de revenus à la réserve conjoncturelle. Cette dernière augmente ainsi de 761 millions à 810 millions.

10. Conclusion

La reprise marquée de certains secteurs phares de l'économie genevoise a eu des effets considérables sur les finances publiques en 2021. Les entreprises actives dans le commerce international, la finance et l'horlogerie ont enregistré des bénéfices record qui contribuent fortement au caractère positif des comptes. Les conditions cadres offertes aux entreprises par notre canton ont été propices à ces bons résultats et il s'agira d'être attentif à leur maintien.

Nous nous devons de rester prudents et de ne pas présumer que les revenus extraordinaires enregistrés par l'Etat se renouvelleront ces prochaines années.

Le bon résultat des comptes 2021 ne doit en outre pas éclipser les difficultés des entreprises actives dans la restauration, l'événementiel, le transport aérien et le tourisme qui demeurent particulièrement affectées par la crise. L'économie de proximité et une partie de la population ont souffert. Les besoins en aide sociale ont augmenté de 9% durant la pandémie et tout porte à croire que cette situation pourrait perdurer.

Dans le contexte de la crise internationale actuelle, le Conseil d'Etat se doit d'être attentif aux conséquences de l'évolution économique, sociale et humanitaire.

Les comptes 2021 révèlent que, hors dépenses extraordinaires liées à la crise sanitaire, le Conseil d'Etat a su maîtriser les charges. Les dépenses de personnel, les charges de fonctionnement et les subventions sont toutes trois inférieures au budget. Les efforts engagés pour contenir l'augmentation des charges de fonctionnement de l'Etat devront se poursuivre.

Le montant de la dette, bien qu'en légère diminution, demeure toujours le plus élevé des cantons suisses. Si Genève a pu profiter jusqu'à présent des taux d'intérêts très bas, leur remontée déjà perceptible impactera forcément le coût de la dette à l'avenir.

Avec la fin attendue de la pandémie, le spectre des freins au déficit et à l'endettement semble s'éloigner. Le Conseil d'Etat se réjouit que les revenus exceptionnels permettent d'absorber l'effet de l'ensemble des réformes votées en 2019 (RFFA, recapitalisation de la CPEG et contreprojet à l'IN 170), ainsi que les dépenses liées au COVID. C'est un signe positif en vue des défis auxquels l'Etat sera confronté, notamment le vieillissement de la population et le financement de la transition écologique.

Enfin, compte tenu de la politique d'investissement particulièrement ambitieuse décidée par le Conseil d'Etat, la maîtrise des charges et la nécessité de réformes structurelles demeurent essentielles en vue d'assurer des finances durablement saines.

Le Conseil d'Etat vous remercie, Mesdames les députées et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la loi approuvant les états financiers individuels 2021 de l'Etat de Genève.